

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
(art-L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026 à 19h00**



**Étaient présents :**

Pascal MAZZILLI – Lucas LACOSTE – Monique DEVEAUX – Pascal BOUCHEZ – Marie-José CANOSSINI – Cyril BRUYÈRE – Danièle MAGNIN – Rémy FINE arrivé à 19h46 ( à la délibération 9865) - Loraine MOLINIER - Gilles MATHIEU – Patrick GAUDILLOT – Corinne DUQUENNE – Christophe BERGER - Eric SOUCHET – Julien LAMOTTE - Mathieu MONTERRAT- Michel VANVOLSEM – Fleur LECHELT – Sophie DE ANDRADE – Océane IANNELLO – Nadine BENVENUTO – Anne GERIN – Romain BATHELEMY – Laurent GODARD – Caroline BOUDOU – BONNET Aveline – Adrien GOURDOL

**Avaient donné procuration pour voter :**

Joëlle VITESTELLE donne pouvoir à Aveline BONNET  
Fabienne SENTIS donne pouvoir à Laurent GODARD

**Était absent**

Rémy FINE jusqu'à 19h46



Hôtel de Ville  
1 place Charles de Gaulle  
CS 40147  
38341 Voreppe cedex

Tel 04 76 50 47 47  
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr  
<https://www.voreppe.fr>



@voreppe  
@VoreppeOfficiel

9860	Finances – Règlement budgétaire et financier	Marie-José Canossini	<b>Adoptée</b> Pour : 28 Opposition : Abstention :
9861	Finances – Adoption des taux d'imposition pour l'année 2026	Marie-José Canossini	<b>Adoptée</b> Pour : 28 Opposition : Abstention :
9862	Finances – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget principal de la Ville	Marie-José Canossini	<b>Adoptée</b> Pour : 28 Opposition : Abstention :
9863	Finances – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget annexe cinéma le CAP	Marie-José Canossini	<b>Adoptée</b> Pour : 28 Opposition : Abstention :
9864	Finances – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget annexe Voreppe Énergies Renouvelables	Marie-José Canossini	<b>Adoptée</b> Pour : 28 Opposition : Abstention :
9865	Finances – Budget primitif 2026 – Budget principal de la Ville	Marie-José Canossini	<b>Adoptée</b> Pour : 26 Opposition : 3 Abstention :
9866	Finances – Budget primitif 2026 – Budget annexe cinéma le CAP	Marie-José Canossini	<b>Adoptée</b> Pour : 29 Opposition : Abstention :
9867	Finances – Budget primitif 2026 – Budget annexe Voreppe Énergies Renouvelables	Marie-José Canossini	<b>Adoptée</b> Pour : 26 Opposition : 3 Abstention :



La Maire,  
Pascale Mazzilli

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Madame Pascale MAZZILLI, Maire.

Date de convocation : 16 avril 2026

**Étaient présents :**

Pascale MAZZILLI – Lucas LACOSTE – Monique DEVEAUX – Pascal BOUCHEZ – Marie-José CANOSSINI - Cyril BRUYÈRE – Danièle MAGNIN – Loraine MOLINIER - Gilles MATHIEU – Patrick GAUDILLOT – Corinne DUQUENNE – Christophe BERGER - Eric SOUCHET – Julien LAMOTTE - Mathieu MONTERRAT- Michel VANVOLSEM – Fleur LECHULT – Sophie DE ANDRADE – Océane IANNELLO – Nadine BENVENUTO – Anne GERIN – Romain BATHELEMY – Laurent GODARD – Caroline BOUDOU – BONNET Aveline – Adrien GOURDOL

**Avaient donné procuration pour voter :**

Joëlle VITESTELLE donne pouvoir à Aveline BONNET  
Fabienne SENTIS donne pouvoir à Laurent GODARD

**Était absent :** Rémy FINE

**Secrétaire de séance :** Lucas LACOSTE

**9860 - Finances – Règlement budgétaire et financier M57 (RBF)**

Madame CANOSSINI Marie-José, Adjointe chargée des finances et de l'administration générale, expose au Conseil municipal que suite au renouvellement de l'assemblée, avant le vote de la première délibération budgétaire, il convient de soumettre au vote du Conseil municipal le Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Le présent règlement a pour ambition de servir de référence à l'ensemble des questionnements émanant des agents de la commune et des élus municipaux dans l'exercice de leurs missions respectives.

Il traite des concepts de base mis en œuvre par la collectivité :

- la présentation budgétaire par le biais d'une segmentation hiérarchisée ;
- la gestion pluriannuelle des crédits d'investissement ;
- la comptabilité d'engagement.

Ce document a pour objet :

DE260430F19860


1/2




Hôtel de Ville  
1 place Charles de Gaulle  
CS 40147  
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47  
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr  
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

- de décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître et donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- de créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés;
- de rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- de combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Après avis favorable de la Commission finances, administration générale et intercommunalité du 15 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**, d'approuver le règlement budgétaire et financier.

Voreppe, le 4 mai 2026

Pascale Mazzilli  
Maire de Voreppe



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*

*- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Madame Pascale MAZZILLI, Maire.

Date de convocation : 16 avril 2026

**Étaient présents :**

Pascale MAZZILLI – Lucas LACOSTE – Monique DEVEAUX – Pascal BOUCHEZ – Marie-José CANOSSINI - Cyril BRUYÈRE – Danièle MAGNIN – Lorraine MOLINIER - Gilles MATHIEU – Patrick GAUDILLOT – Corinne DUQUENNE – Christophe BERGER - Eric SOUCHET – Julien LAMOTTE - Mathieu MONTERRAT- Michel VANVOLSEM – Fleur LEHELDT – Sophie DE ANDRADE – Océane IANNELLO – Nadine BENVENUTO – Anne GERIN – Romain BATHELEMY – Laurent GODARD – Caroline BOUDOU – BONNET Aveline – Adrien GOURDOL

**Avaient donné procuration pour voter :**

Joëlle VITESTELLE donne pouvoir à Aveline BONNET  
Fabienne SENTIS donne pouvoir à Laurent GODARD

**Était absent :** Rémy FINE

**Secrétaire de séance :** Lucas LACOSTE

**9861 - Finances – Adoption des taux d'imposition pour l'année 2026**

Madame CANOSSINI Marie-José, Adjointe chargée des Finances et de l'Administration générale, expose au Conseil municipal :

Vu les prévisions inscrites au budget primitif 2026,

Considérant l'objectif politique de l'actuelle majorité de non augmentation des impôts,

Considérant la réforme de la fiscalité directe locale impliquant que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties à partir de 2021,

Il est proposé au Conseil municipal de reporter à l'identique les taux 2025 sur l'année 2026 concernant :

- la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et locaux vacants,
- la taxe foncière des propriétés non bâties,
- la taxe foncière des propriétés bâties, résultant depuis 2021 du cumul des taux de taxe foncière des propriétés bâties de la commune et du Département,

DE260430FI9861

1/2



Le vote est proposé selon les conditions ci-dessous :

Taux d'imposition	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux Taxe d'habitation (THRS) (résidences secondaires et locaux vacants)	15,27%**	15,27%**	15,27%**	15,27%**	15,27%**	15,27%**
Taux Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB)	24,92 %	24,92 %	24,92 %	24,92 %	24,92 %	24,92 %
Taux d'imposition Département (compensation réforme TH)	15,90 %	15,90 %	15,90 %	15,90 %	15,90 %	15,90 %
<b>Nouveau taux cumulé</b> Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB)	40,82 %	40,82 %	40,82 %	40,82 %	40,82 %	40,82 %
Taux Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB)	67,46 %	67,46 %	67,46 %	67,46 %	67,46 %	67,46 %

\* Suite à la réforme de la TH, pas de pouvoir de taux pour l'assemblée délibérante jusqu'en 2022 inclus

\*\* La taxe d'habitation demeure pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants

Après avis favorable de la Commission Finances, Administration générale et intercommunalité du 15 avril 2026,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'adopter **à l'unanimité** le taux des contributions directes locales selon indications ci-dessus pour l'année 2026.

Voreppe, le 4 mai 2026

Pascale Mazzilli  
Maire de Voreppe



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Madame Pascale MAZZILLI, Maire.

Date de convocation : 16 avril 2026

**Étaient présents :**

Pascale MAZZILLI – Lucas LACOSTE – Monique DEVEAUX – Pascal BOUCHEZ – Marie-José CANOSSINI - Cyril BRUYÈRE – Danièle MAGNIN – Lorraine MOLINIER - Gilles MATHIEU – Patrick GAUDILLOT – Corinne DUQUENNE – Christophe BERGER - Eric SOUCHET – Julien LAMOTTE - Mathieu MONTERRAT- Michel VANVOLSEM – Fleur LECHULT – Sophie DE ANDRADE – Océane IANNELLO – Nadine BENVENUTO – Anne GERIN – Romain BATHELEMY – Laurent GODARD – Caroline BOUDOU – BONNET Aveline – Adrien GOURDOL

**Avaient donné procuration pour voter :**

Joëlle VITESTELLE donne pouvoir à Aveline BONNET  
Fabienne SENTIS donne pouvoir à Laurent GODARD

**Était absent :** Rémy FINE

**Secrétaire de séance :** Lucas LACOSTE

**9862 - Finances – Budget principal de la ville – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025**

Madame CANOSSINI Marie-José, Adjointe chargé des finances et de l'administration générale, expose au Conseil Municipal :

La nomenclature comptable M57 permet, sur la base du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre l'arrêté du compte financier unique (CFU), les résultats de l'exercice antérieur dans leur intégralité.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public) ;
- les états des restes à réaliser (RAR) au 31 décembre 2025 (établis par l'ordonnateur et visés par le comptable public) ;
- et soit le compte financier unique (CFU) s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable public).



Le résultat de clôture prévisionnel du budget principal de la ville pour 2025 s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	15 065 868,56€	16 358 231,80 €	1 292 363,24 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BS 2025)		3 965 265,23 €	3 965 265,23 €
	Résultat à affecter			4 239 433,86 €

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	4 881 158,12 €	2 838 323,46 €	<b>-2 042 834,66 €</b>
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BS 2025)		2 743 473,17 €	2 743 473,17 €
	Résultat à affecter			700 638,51 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			
	Investissement	3 094 555,29 €	483 654,00€	<b>-2 610 901,29 €</b>

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	4 239 433,86 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 (=R001 N+1)	700 638,51 €
Solde des restes à réaliser en investissement 2025	<b>-2 610 901,29 €</b>
Excédent de financement de la section d'investissement après RAR	<b>-1 910 262,78 €</b>
Couverture obligatoire du besoin de financement 2026 (compte 1068)	1 910 262,78 €
Couverture complémentaire du besoin de financement 2026 (compte 1068)	
Solde net de résultat de fonctionnement (R002 N+1)	2 329 171,08 €

Le solde de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 présente un résultat excédentaire d'un montant de 4 239 433,86 € avant reste à réaliser. Le montant des restes à réaliser en fonctionnement présente un solde négatif nul.

La section d'investissement présente un déficit de financement de **1 910 262,78 €** après prise en

compte du solde déficitaire des restes à réaliser d'investissement  
**901,29 €.**

L'ensemble de ces montants sera inscrit au budget primitif 2026, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Compte tenu des résultats constatés au 31 décembre 2025 sur les 2 sections, une délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte financier unique (CFU).

Si le compte financier unique (CFU) fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026, conformément aux dispositions de la nomenclature M57.

*NB : Selon le tome 2 de la M57, le résultat, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice. Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.*

*Seul le besoin de financement de la section d'investissement intègre les restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.*

Après avis favorable de la Commission Finances, Administration générale et Intercommunalité du 15 avril 2026,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**:

- de constater les résultats de l'exercice 2025 :
  - Excédent de fonctionnement de 4 239 433,86 €
  - Excédent d'investissement de 700 638,51 €
  - Besoin de financement : 1 910 262,78 €
  
- de décider la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2026 et l'inscription au :
  - R001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 700 638,51 €
  - 1068 – couverture complémentaire au besoin de financement 2025 : 1 910 262,78 €
  - R002 – résultat de fonctionnement reporté : 2 329 171,08 €.

Voreppe, le 4 mai 2026

Pascale Mazzilli  
Maire de Voreppe



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*

*- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Madame Pascale MAZZILLI, Maire.

Date de convocation : 16 avril 2026

**Étaient présents :**

Pascale MAZZILLI – Lucas LACOSTE – Monique DEVEAUX – Pascal BOUCHEZ – Marie-José CANOSSINI - Cyril BRUYÈRE – Danièle MAGNIN – Loraine MOLINIER - Gilles MATHIEU – Patrick GAUDILLOT – Corinne DUQUENNE – Christophe BERGER - Eric SOUCHET – Julien LAMOTTE - Mathieu MONTERRAT- Michel VANVOLSEM – Fleur LEHELDT – Sophie DE ANDRADE – Océane IANNELLO – Nadine BENVENUTO – Anne GERIN – Romain BATHELEMY – Laurent GODARD – Caroline BOUDOU – BONNET Aveline – Adrien GOURDOL

**Avaient donné procuration pour voter :**

Joëlle VITESTELLE donne pouvoir à Aveline BONNET  
Fabienne SENTIS donne pouvoir à Laurent GODARD

**Était absent :** Rémy FINE

**Secrétaire de séance :** Lucas LACOSTE

**9863 - Finances – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget annexe Cinéma Le CAP**

Madame CANOSSINI Marie-José, Adjointe chargée des Finances et de l'Administration générale, expose au Conseil municipal :

La nomenclature comptable M4 permet, sur la base du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur dans leur intégralité, sans attendre l'arrêté du compte financier unique (CFU).

Ces résultats doivent être justifiés par :


- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public) ;
- les états des restes à réaliser (RAR) au 31 décembre 2025 établis par l'ordonnateur ;
- et soit le compte financier unique (CFU) s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visé par le comptable public.




Hôtel de Ville  
1 place Charles de Gaulle  
CS 40147  
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47  
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr  
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

Le résultat de clôture prévisionnel du budget annexe de la régie Cinéma Le CAP s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	372 360,66 €	388 629,87 €	16 269,21 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BS 2025)			0 €
	Résultat à affecter			16 269,21 €

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	100 301,84 €	86 422,30 €	-13 879,54 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BS 2025)		78 369,88 €	78 369,88 €
	Résultat à affecter			64 490,34 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			0,00 €
	Investissement			0,00 €

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	16 269,21 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 (=D001 N+1)	64 490,34 €
Solde des restes à réaliser en investissement 2025	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement après RAR	64 490,34 €
Couverture obligatoire du besoin de financement 2026(compte 1068)	0,00 €
Couverture complémentaire du besoin de financement 2026(compte 1068)	
Solde net de résultat de fonctionnement (D002 N+1)	16 269,21 €

Le solde de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 présente un résultat excédentaire de 16 269,21 € avant reste à réaliser. Le montant des restes à réaliser en fonctionnement présente un solde nul.

La section d'investissement présente un excédent de financement de 64 490,34 € avant reste à réaliser. Le montant des restes à réaliser en fonctionnement présente un excédent de 16 269,21 €.

L'ensemble de ces montants sera inscrit au budget primitif 2026, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Compte tenu des résultats constatés au 31 décembre 2025 sur les 2 sections, une délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte financier unique (CFU).

Si le compte financier unique (CFU) fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026 conformément aux dispositions de la nomenclature M4.

*NB : Selon le tome 2 de la M4, le résultat, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice. Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.*

*Seul le besoin de financement de la section d'investissement intègre les restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.*

Après avis favorable de la Commission Finances, Administration générale et Intercommunalité du 15 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de constater les résultats de l'exercice 2025 :
  - Excédent d'investissement de 64 490,34 €
  - Excédent de fonctionnement de 16 269,21 €
  
- de décider la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2026 et l'inscription au :
  - R001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 64 490,34 €
  - 1068 – couverture complémentaire au besoin de financement 2025 : 0€
  - R002 – résultat de fonctionnement reporté : 16 269,21 €

Voreppe, le 4 mai 2026

Pascale Mazzilli  
Maire de Voreppe



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*

*- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Madame Pascale MAZZILLI, Maire.

Date de convocation : 16 avril 2026

**Étaient présents :**

Pascale MAZZILLI – Lucas LACOSTE – Monique DEVEAUX – Pascal BOUCHEZ – Marie-José CANOSSINI - Cyril BRUYÈRE – Danièle MAGNIN – Lorraine MOLINIER - Gilles MATHIEU – Patrick GAUDILLOT – Corinne DUQUENNE – Christophe BERGER - Eric SOUCHET – Julien LAMOTTE - Mathieu MONTERRAT- Michel VANVOLSEM – Fleur LEHELDT – Sophie DE ANDRADE – Océane IANNELLO – Nadine BENVENUTO – Anne GERIN – Romain BATHELEMY – Laurent GODARD – Caroline BOUDOU – BONNET Aveline – Adrien GOURDOL

**Avaient donné procuration pour voter :**

Joëlle VITESTELLE donne pouvoir à Aveline BONNET  
Fabienne SENTIS donne pouvoir à Laurent GODARD

**Était absent :** Rémy FINE

**Secrétaire de séance :** Lucas LACOSTE

**9864 - Finances – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget annexe « Voreppe Énergies Renouvelables »**

Madame CANOSSINI Marie-José, Adjointe chargé des finances et de l'administration générale, expose au Conseil municipal :

La nomenclature comptable M4 permet, sur la base du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre l'arrêté du compte financier unique (CFU), les résultats de l'exercice antérieur dans leur intégralité.

Ces résultats doivent être justifiés par :


- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public) ;
- les états des restes à réaliser (RAR) au 31 décembre 2025 établis par l'ordonnateur ;
- et soit le compte financier unique (CFU) s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visé par le comptable public.



Hôtel de Ville  
1 place Charles de Gaulle  
CS 40147  
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47  
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr  
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

Le résultat de clôture prévisionnel du budget annexe de la « Section de fonctionnement et de la Section d'investissement des services publics d'énergie renouvelables » s'établit ainsi qu'il suit :

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	1 405 280,50 €	1 693 509,84 €	288 229,34 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BS 2025)		-115 984,28 €	-115 984,28 €
	Résultat à affecter			172 245,06 €

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	726 648,93 €	873 328,46 €	146 679,53 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BS 2025)		-147 465,51 €	-147 465,51 €
	Résultat à affecter			-785,98 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			
	Investissement	77 984,13 €	0,00 €	-77 984,13 €

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	172 245,06 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 (=D001 N+1)	-785,98 €
Solde des restes à réaliser en investissement 2025	-77 984,13 €
Excédent de financement de la section d'investissement après RAR	-78 770,11 €
Couverture obligatoire du besoin de financement 2026(compte 1068)	78 770,11 €
Couverture complémentaire du besoin de financement 2026(compte 1068)	80 152,48 €
Solde net de résultat de fonctionnement (D002 N+1)	13 322,47 €

Le solde de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 présente un résultat excédentaire de 172 245,06 € avant reste à réaliser. Le montant des restes à réaliser en fonctionnement présente un solde nul.

La section d'investissement présente un déficit de financement de 78 770,11 € après prise en compte du solde des restes à réaliser d'investissement d'un montant

L'ensemble de ces montants sera inscrit au budget primitif 2026, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Compte tenu des résultats constatés au 31 décembre 2025 sur les 2 sections, une délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte financier unique (CFU).

Si le compte financier unique (CFU) fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026 conformément aux dispositions de la nomenclature M4.

*NB : Selon le tome 2 de la M4, le résultat, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice. Pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.*

*Seul le besoin de financement de la section d'investissement intègre les restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.*

Après avis favorable de la Commission Finances, Administration générale et Intercommunalité du 15 avril 2026,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater les résultats de l'exercice 2025 :
  - Déficit d'investissement de -78 770,11 €
  - Excédent de fonctionnement de 172 245,06 €
  
- de décider la reprise anticipée des résultats pour le budget primitif 2026 et l'inscription au :
  - D001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté : -785,98 €
  - 1068 – couverture complémentaire au besoin de financement 2025 : 158 922,59 €
  - R002 – résultat de fonctionnement reporté : 13 322,47 €.

Voreppe, le 4 mai 2026

Pascale Mazzilli  
Maire de Voreppe



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*

*- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Madame Pascale MAZZILLI, Maire.

Date de convocation : 16 avril 2026

**Étaient présents :**

Pascale MAZZILLI – Lucas LACOSTE – Monique DEVEAUX – Pascal BOUCHEZ – Marie-José CANOSSINI - Cyril BRUYÈRE – Danièle MAGNIN – Rémy FINE - Loraine MOLINIER - Gilles MATHIEU – Patrick GAUDILLOT – Corinne DUQUENNE – Christophe BERGER - Eric SOUCHET – Julien LAMOTTE - Mathieu MONTERRAT- Michel VANVOLSEM – Fleur LEHELDT – Sophie DE ANDRADE – Océane IANNELLO – Nadine BENVENUTO – Anne GERIN – Romain BATHELEMY – Laurent GODARD – Caroline BOUDOU – BONNET Aveline – Adrien GOURDOL

**Avaient donné procuration pour voter :**

Joëlle VITESTELLE donne pouvoir à Aveline BONNET  
Fabienne SENTIS donne pouvoir à Laurent GODARD

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Lucas LACOSTE

**9865 - Finances – Budget primitif 2026 – Budget principal de la Ville**

Madame CANOSSINI Marie-José, Adjointe chargée des finances et de d'administration générale, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier,

Vu le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) et le projet de budget présentés,

Vu le Débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté au Conseil municipal du 19 février 2026,




Hôtel de Ville  
1 place Charles de Gaulle  
CS 40147  
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47  
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr  
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

DE260430F19865

1/6

## Section de fonctionnement :

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 410 154,00	0,00	4 407 145,00	4 407 145,00	4 407 145,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 926 000,00	0,00	8 956 000,00	8 956 000,00	8 956 000,00
014	Atténuations de produits	75 000,00	0,00	121 000,00	121 000,00	121 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 190 810,00	0,00	1 695 065,00	1 695 065,00	1 695 065,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>15 601 964,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 179 210,00</b>	<b>15 179 210,00</b>	<b>15 179 210,00</b>
66	Charges financières	120 890,00	0,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00
67	Charges spécifiques (3)	9 600,00	0,00	29 322,81	29 322,81	29 322,81
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>15 762 454,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 342 532,81</b>	<b>15 342 532,81</b>	<b>15 342 532,81</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	2 123 226,62		2 691 347,27	2 691 347,27	2 691 347,27
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	538 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 661 226,62</b>		<b>3 291 347,27</b>	<b>3 291 347,27</b>	<b>3 291 347,27</b>

<b>TOTAL</b>	<b>18 423 680,62</b>	<b>0,00</b>	<b>18 633 880,08</b>	<b>18 633 880,08</b>	<b>18 633 880,08</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
---	--	--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>18 633 880,08</b>
--	--	--	--	--	----------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 138 700,00	0,00	1 213 260,00	1 213 260,00	1 213 260,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	5 053 500,00	0,00	5 037 770,00	5 037 770,00	5 037 770,00
731	Fiscalité locale	7 162 000,00	0,00	7 718 452,00	7 718 452,00	7 718 452,00
74	Dotations et participations (3)	1 566 500,00	0,00	1 491 237,00	1 491 237,00	1 491 237,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	497 210,00	0,00	422 600,00	422 600,00	422 600,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>15 419 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 885 019,00</b>	<b>15 885 019,00</b>	<b>15 885 019,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	30 000,00		404 690,00	404 690,00	404 690,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>15 449 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 289 709,00</b>	<b>16 289 709,00</b>	<b>16 289 709,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	27 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>27 000,00</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 476 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 304 709,00</b>	<b>16 304 709,00</b>	<b>16 304 709,00</b>
						+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>2 329 171,08</b>
						=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>18 633 880,08</b>

Section d'investissement :

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (y compris opérations) (3)	325 567,00	29 520,80	70 000,00	70 000,00	99 520,80
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	323 407,62	156 979,95	34 325,00	34 325,00	191 304,95
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 392 232,00	442 590,75	955 647,27	955 647,27	1 398 238,02
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 477 155,00	2 044 953,04	2 071 255,00	2 071 255,00	4 116 208,04
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 518 361,62</b>	<b>2 674 044,54</b>	<b>3 131 227,27</b>	<b>3 131 227,27</b>	<b>5 805 271,81</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	589 125,00	411 365,55	443 380,00	443 380,00	854 745,55
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	815 500,00	0,00	741 000,00	741 000,00	741 000,00
18	Cote de liaison - affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 404 625,00</b>	<b>411 365,55</b>	<b>1 184 380,00</b>	<b>1 184 380,00</b>	<b>1 595 745,55</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	6 000,00	9 145,20	0,00	0,00	9 145,20
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 928 986,62</b>	<b>3 094 555,29</b>	<b>4 315 607,27</b>	<b>4 315 607,27</b>	<b>7 410 162,56</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	27 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>27 000,00</b>		<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 955 986,62</b>	<b>3 094 555,29</b>	<b>4 350 607,27</b>	<b>4 350 607,27</b>	<b>7 445 162,56</b>
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>7 445 162,56</b>

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	510 265,00	465 198,00	446 260,00	446 260,00	911 458,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>510 265,00</b>	<b>465 198,00</b>	<b>446 260,00</b>	<b>446 260,00</b>	<b>911 458,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	565 000,00	0,00	568 000,00	568 000,00	568 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 018 194,61	0,00	1 910 262,78	1 910 262,78	1 910 262,78
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 197 995,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 781 689,61</b>	<b>0,00</b>	<b>2 503 262,78</b>	<b>2 503 262,78</b>	<b>2 503 262,78</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	21 000,00	18 456,00	0,00	0,00	18 456,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 312 954,61</b>	<b>483 654,00</b>	<b>2 949 522,78</b>	<b>2 949 522,78</b>	<b>3 433 176,78</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 123 226,62		2 691 347,27	2 691 347,27	2 691 347,27
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	538 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 661 226,62</b>		<b>3 311 347,27</b>	<b>3 311 347,27</b>	<b>3 311 347,27</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 974 181,23</b>	<b>483 654,00</b>	<b>6 260 870,05</b>	<b>6 260 870,05</b>	<b>6 744 524,05</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>700 638,51</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>7 445 162,56</b>
---	---------------------

Après avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale et Intercommunale du 15 Avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, avec **3 oppositions** :

- d'adopter le Budget Principal de la Ville tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - Fonctionnement : 2,5 %
  - Investissement : 2,5 %
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Voreppe, le 4 mai 2026

Pascale Mazzilli  
Maire de Voreppe



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.*

*- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Madame Pascale MAZZILLI, Maire.

Date de convocation : 16 avril 2026

**Étaient présents :**

Pascale MAZZILLI – Lucas LACOSTE – Monique DEVEAUX – Pascal BOUCHEZ – Marie-José CANOSSINI - Cyril BRUYÈRE – Danièle MAGNIN – Rémy FINE - Loraine MOLINIER - Gilles MATHIEU – Patrick GAUDILLOT – Corinne DUQUENNE – Christophe BERGER - Eric SOUCHET – Julien LAMOTTE - Mathieu MONTERRAT- Michel VANVOLSEM – Fleur LEHELDT – Sophie DE ANDRADE – Océane IANNELLO – Nadine BENVENUTO – Anne GERIN – Romain BATHELEMY – Laurent GODARD – Caroline BOUDOU – BONNET Aveline – Adrien GOURDOL

**Avaient donné procuration pour voter :**

Joëlle VITESTELLE donne pouvoir à Aveline BONNET  
Fabienne SENTIS donne pouvoir à Laurent GODARD

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Lucas LACOSTE

**9866 - Finances – Budget primitif 2026 – Budget annexe Cinéma le CAP**

Madame CANOSSINI Marie-José, Adjointe chargée des finances et de l'administration générale, expose au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le rapport d'orientation budgétaire (ROB) et le projet de budget présentés,

Vu le Débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté au Conseil municipal du 19 février 2026,



## Section d'exploitation :

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	160 515,00	0,00	144 035,00	144 035,00	144 035,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	146 000,00	0,00	155 250,00	155 250,00	155 250,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>310 515,00</b>	<b>0,00</b>	<b>302 285,00</b>	<b>302 285,00</b>	<b>302 285,00</b>
66	Charges financières	1 985,00	0,00	1 985,00	1 985,00	1 985,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	69,21	69,21	69,21
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>312 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>304 339,21</b>	<b>304 339,21</b>	<b>304 339,21</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	84 500,00		82 000,00	82 000,00	82 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>84 500,00</b>		<b>82 000,00</b>	<b>82 000,00</b>	<b>82 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>397 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>386 339,21</b>	<b>386 339,21</b>	<b>386 339,21</b>

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 386 339,21

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	145 500,00	0,00	137 985,00	137 985,00	137 985,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	17 000,00	0,00	186 385,00	186 385,00	186 385,00
75	Autres produits de gestion courante	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>162 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>324 370,00</b>	<b>324 370,00</b>	<b>324 370,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	188 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>351 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>324 370,00</b>	<b>324 370,00</b>	<b>324 370,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	45 700,00		45 700,00	45 700,00	45 700,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>45 700,00</b>		<b>45 700,00</b>	<b>45 700,00</b>	<b>45 700,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>397 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>370 070,00</b>	<b>370 070,00</b>	<b>370 070,00</b>

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2) 16 269,21

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 386 339,21

## Section d'investissement :

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	107 565,64	0,00	73 340,34	73 340,34	73 340,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>107 565,64</b>	<b>0,00</b>	<b>93 340,34</b>	<b>93 340,34</b>	<b>93 340,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 110,00	0,00	10 250,00	10 250,00	10 250,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>10 110,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 250,00</b>	<b>10 250,00</b>	<b>10 250,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>117 675,64</b>	<b>0,00</b>	<b>103 590,34</b>	<b>103 590,34</b>	<b>103 590,34</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	45 700,00		45 700,00	45 700,00	45 700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>45 700,00</b>		<b>45 700,00</b>	<b>45 700,00</b>	<b>45 700,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>163 375,64</b>	<b>0,00</b>	<b>149 290,34</b>	<b>149 290,34</b>	<b>149 290,34</b>

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>149 290,34</b>
---	-------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 300,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>2 800,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>2 800,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	84 500,00		82 000,00	82 000,00	82 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>84 500,00</b>		<b>82 000,00</b>	<b>82 000,00</b>	<b>82 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>86 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>84 800,00</b>	<b>84 800,00</b>	<b>84 800,00</b>

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

149 290,34

Après avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 15 Avril 2026,

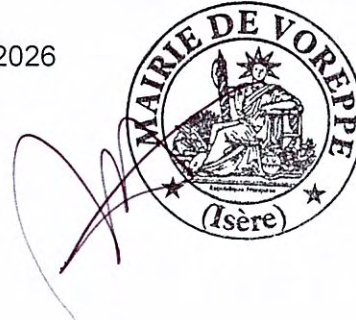
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le Budget annexe « Cinéma Le CAP » tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 2,5 %
- Investissement : 2,5 %
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Voreppe, le 4 mai 2026

Pascale Mazzilli  
Maire de Voreppe



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*

*- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Madame Pascale MAZZILLI, Maire.

Date de convocation : 16 avril 2026

**Étaient présents :**

Pascale MAZZILLI – Lucas LACOSTE – Monique DEVEAUX – Pascal BOUCHEZ – Marie-José CANOSSINI - Cyril BRUYÈRE – Danièle MAGNIN – Rémy FINE - Loraine MOLINIER - Gilles MATHIEU – Patrick GAUDILLOT – Corinne DUQUENNE – Christophe BERGER - Eric SOUCHET – Julien LAMOTTE - Mathieu MONTERRAT- Michel VANVOLSEM – Fleur LEHELDT – Sophie DE ANDRADE – Océane IANNELLO – Nadine BENVENUTO – Anne GERIN – Romain BATHELEMY – Laurent GODARD – Caroline BOUDOU – BONNET Aveline – Adrien GOURDOL

**Avaient donné procuration pour voter :**

Joëlle VITESTELLE donne pouvoir à Aveline BONNET  
Fabienne SENTIS donne pouvoir à Laurent GODARD

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Lucas LACOSTE

**9867 - Finances – Budget primitif 2026 – Budget annexe « Voreppe Énergies Renouvelables » (VER)**

Madame CANOSSINI Marie-José, Adjointe chargée des finances et de l'administration générale, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le rapport d'orientation budgétaire (ROB) et le projet de budget présentés,

Vu le Débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté au Conseil municipal du 19 février 2026,



## Section d'exploitation :

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 130 600,00	0,00	1 125 012,47	1 125 012,47	1 125 012,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 130 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 125 112,47</b>	<b>1 125 112,47</b>	<b>1 125 112,47</b>
66	Charges financières	96 270,00	0,00	100 260,00	100 260,00	100 260,00
67	Charges spécifiques	75 129,72	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 302 099,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 230 372,47</b>	<b>1 230 372,47</b>	<b>1 230 372,47</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	85 266,00		104 300,00	104 300,00	104 300,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	258 650,00		267 650,00	267 650,00	267 650,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>343 916,00</b>		<b>371 950,00</b>	<b>371 950,00</b>	<b>371 950,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 646 015,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 602 322,47</b>	<b>1 602 322,47</b>	<b>1 602 322,47</b>

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 602 322,47

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 662 000,00	0,00	1 482 000,00	1 482 000,00	1 482 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 662 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 482 000,00</b>	<b>1 482 000,00</b>	<b>1 482 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 662 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 482 000,00</b>	<b>1 482 000,00</b>	<b>1 482 000,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	100 000,00		107 000,00	107 000,00	107 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>100 000,00</b>		<b>107 000,00</b>	<b>107 000,00</b>	<b>107 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 762 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 589 000,00</b>	<b>1 589 000,00</b>	<b>1 589 000,00</b>

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2) 13 322,47

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 602 322,47

## Section d'investissement :

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	4 687,16	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	360 000,00	77 984,13	5 360 050,00	5 360 050,00	5 438 034,13
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>364 687,16</b>	<b>77 984,13</b>	<b>5 400 050,00</b>	<b>5 400 050,00</b>	<b>5 478 034,13</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	241 000,00	0,00	264 950,00	264 950,00	264 950,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>241 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>264 950,00</b>	<b>264 950,00</b>	<b>264 950,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>605 687,16</b>	<b>77 984,13</b>	<b>5 665 000,00</b>	<b>5 665 000,00</b>	<b>5 742 984,13</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	100 000,00		107 000,00	107 000,00	107 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>100 000,00</b>		<b>107 000,00</b>	<b>107 000,00</b>	<b>107 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>705 687,16</b>	<b>77 984,13</b>	<b>5 772 000,00</b>	<b>5 772 000,00</b>	<b>5 849 984,13</b>

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	785,98
--	--------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 850 770,11</b>
---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	600 000,00	0,00	2 919 897,52	2 919 897,52	2 919 897,52
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 319 897,52</b>	<b>5 319 897,52</b>	<b>5 319 897,52</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	158 922,59	158 922,59	158 922,59
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>158 922,59</b>	<b>158 922,59</b>	<b>158 922,59</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 478 820,11</b>	<b>5 478 820,11</b>	<b>5 478 820,11</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	85 266,00		104 300,00	104 300,00	104 300,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	258 650,00		267 650,00	267 650,00	267 650,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>343 916,00</b>		<b>371 950,00</b>	<b>371 950,00</b>	<b>371 950,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>943 916,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 850 770,11</b>	<b>5 850 770,11</b>	<b>5 850 770,11</b>
+						
<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>5 850 770,11</b>

Après avis favorable du Conseil d'exploitation du 4 décembre 2025 et de la Commission Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 15 Avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec **3 oppositions** :

- d'adopter le Budget annexe « Voreppe Énergies Renouvelables » tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - Fonctionnement : 2,5 %
  - Investissement : 2,5 %

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Voreppe, le 4 mai 2026

Pascale Mazzilli  
Maire de Voreppe



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*

*- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*